

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n°D-CA/2018-081

Le conseil d'administration s'est réuni le 3 juillet 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 22 juin 2018.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'Université ;
- VU l'arrêté portant création du DIU Neuro-Réanimation du 17 juillet 2015 ;
- VU l'avis la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la faculté de Médecine du 7 juin 2018 ;
- VU l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 2 juillet 2018.

**Point de l'ordre du jour : 11ème Partie – P1.19 – DIU Neuro-Réanimation**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique :

Adaptation des modalités de contrôle des connaissances à la pédagogie de la formation.

Organisation de la formation sur deux années civiles (et non deux années universitaires).

Lors du Conseil d'Administration, la maquette pédagogique et la maquette budgétaire seront présentées.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Modification des modalités de contrôle des connaissances.

Modification de l'organisation pédagogique de la formation.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le Conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 02 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 22</p>
--

Fait à Paris, le 13 JUIL. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*